



19ème COURSE DE COTE NATIONALE VHC PEA DE DUNIERES – AUVERGNE

19, 20 et 21 juillet 2024

REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les 19, 20 et 21 juillet 2024, en collaboration avec le COMITE DES FETES DE DUNIERES, Organisateur Technique, une épreuve automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée : 19ème COURSE DE COTE NATIONALE V.H.C. DE DUNIERES - AUVERGNE.

Cette épreuve compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne VHC 2024
- Le Championnat de France Indice de Performance 2024
- Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2024
- Le Challenge de l'ASA Ondaine 2024

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro 17/16/12 en date du 17/04/2024, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 365 en date du 20/05/2024.

Comité d'organisation : Idem épreuve du Championnat Moderne.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des Prescriptions Générales édictées par la FFSA

1.1P - Officiels

Idem épreuve du Championnat Moderne. Officiels spécialement dédiés à la course VHC:

Directrice de Course
Commissaire technique Responsable
Commissaire technique
Chargée des Relations avec les Concurrents

Nicole FOREST
Jean-Claude CARRE
Matthieu MACCOLINI
Yvette CECILLON

Licence n° 201 - ASS
Licence n° 13049
Licence n° 228892
Licence n° 11374



Yvette Cecillon

1.2P - Horaires

Clôture des engagements	mercredi 10 juillet 2024, à minuit
Publication de la liste des engagés	lundi 15 juillet 2024, à minuit
Vérifications administratives	vendredi 19 juillet 2024, de 15h00 à 20h30, et samedi 20 juillet 2024, de 7h00 à 8h00 (voir conditions article 1.3P du règlement du Championnat Moderne). Lieu : Ets DUNITRANS, avenue de la gare, DUNIERES
Vérifications Techniques	vendredi 19 juillet 2024, de 15h15 à 20h45, et samedi 20 juillet 2024, de 7h00 à 8h (voir conditions article 1.3P du règlement du Championnat Moderne) Lieu : Ets ASSA ABLOY, avenue de la gare, DUNIERES
Briefing des commissaires	samedi 20 juillet 2024, à 8h15. Lieu : salle Accueil Commissaires, Annexe de l'Hôtel de Ville, DUNIERES
Affichage de la liste des autorisés à prendre part aux essais	samedi 20 juillet 2024 à 8h30 au lieu-dit ROCHEFOY, pré-grille de départ
Essais chronométrés	samedi 20 juillet 2024, à 10h45 et à 14h30 (pause déjeuner de 12h00 à 13h00)
Essais libres	samedi 20 juillet 2024, à 9h00, et dimanche 21 juillet 2024 à partir de 8h00 (facultatifs)
Affichage de la liste des autorisés à prendre part à la course et des ordres de départ	15mn après la fin de la dernière montée d'essais au lieu-dit ROCHEFOY, pré-grille de départ
Course (4 montées)	
• 1ère montée	samedi 20 juillet 2024, à partir de 16h15
• 2ème montée	dimanche 21 juillet 2024, à partir de 9h30
• 3ème montée	dimanche 21 juillet 2024, à partir de 13h00
• 4ème montée	dimanche 21 juillet 2024, à partir de 15h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires	dimanche 21 juillet 2024, 15mn maximum après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé au parc concurrents VHC.
Parc Fermé	dimanche 21 juillet 2024, au parc concurrents VHC. Obligatoire sous peine de disqualification d'office.
Podium et remise des Prix	dimanche 21 juillet 2024, après l'affichage des résultats définitifs, Parc concurrents VHC à DUNIERES
Réunions du Collège des Commissaires Sportifs	
1ère réunion	vendredi 19 juillet 2024 à 18h00, salle du Collège, lieu-dit ROCHEFOY, près de la pré-grille de départ.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège des Commissaires Sportifs.

Pour les autres points, idem épreuve du Championnat moderne.

Article 1.3p – Vérifications

Les vérifications administratives auront lieu aux Ets DUNITRANS, avenue de la gare, DUNIERES, le vendredi 19 juillet 2024, de 15h00 à 20h30, et le samedi 22 juillet 2023, de 7h00 à 8h00 **uniquement pour les pilotes en ayant fait la demande écrite à l'organisateur sur le bulletin d'engagement.**

Les vérifications techniques auront lieu aux Ets ASSA ABLOY, avenue de la gare, DUNIERES, vendredi 19 juillet 2024, de 15h15 à 20h45, et samedi 20 juillet 2024, de 7h00 à 8h00 (voir conditions ci-dessus).

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage BEAL, 17 rue de Rochefoy, DUNIERES. Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

Les concurrents devront présenter leur licence, leur permis de conduire, la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité pilote dûment remplie et signée, le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets (concurrents français) ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagné du visa de leur ASN et du certificat médical.

Les concurrents recevront, à l'adresse mail indiquée sur leur bulletin d'engagement, une convocation individuelle mentionnant leur heure de passage aux vérifications, correspondant le plus possible au souhait émis par le concurrent sur son bulletin d'engagement. Elle devra être scrupuleusement respectée. N° de téléphone à contacter en cas de problème: 06 70 55 93 50.

Le récapitulatif des heures de convocation sera également publié sur le site internet de l'ASA Ondaine: www.asaondaine.com et sur le site de la course: <http://coursedecotedunieres.fr> .

Dans une démarche de préservation environnementale, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur les sites mentionnés ci-dessus.

Article 1.5p - DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs ont prévu des zones de parcs concurrents et des zones interdites aux parcs concurrents.

Un parc concurrents spécifique aux véhicules engagés en VHC est prévu à la scierie dans la zone artisanale, après la caserne des pompiers.

Les zones de parcs concurrents autorisées sont indiquées en annexe 1 du présent Règlement Particulier. Le parc VHC aura la possibilité d'un accès électrique gratuit.

Tout concurrent devra indiquer lors des vérifications administratives l'emplacement de son assistance. Un contrôle sera effectué sur le terrain. En cas de non respect des zones dédiées, le concurrent devra s'installer dans les zones prévues ou se verra exclu de l'épreuve.

Le concurrent devra rester pendant toute la durée du meeting à l'emplacement déclaré. En cas de problème majeur, il devra en informer la Direction de course via les Chargés des relations avec les concurrents.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs transmettront au Directeur de course le cas de tout conducteur qui, la veille ou l'avant-veille de l'épreuve, ne respecterait pas le Code de la route sur l'itinéraire défini au présent Règlement particulier, ou les arrêtés préfectoraux.

L'itinéraire de la Course de côte sera surveillé à partir du vendredi 19 juillet 2024 après-midi. Il sera interdit à toute circulation, sauf aux officiels, organisateurs, véhicules de secours et riverains, munis d'un badge, le samedi 20 juillet 2024 à partir de 6h00. Cette mesure figure sur l'arrêté préfectoral.

PARCS CONCURRENTS

Dans chaque Parc il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.

- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200€ pour chaque infraction constatée.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1p – Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**COMITE DES FETES DE DUNIERES
M. NICOLAS MOUNIER
9 RUE DU FOUR A CHAUX
42510 BALBIGNY
(Contact tél. : +33 6 70 55 93 50)**

jusqu'au MERCREDI 10 JUILLET 2024, à minuit, le cachet de la poste faisant foi

Les droits d'engagement sont fixés à 440€, réduits à **220 €** avec publicité optionnelle de l'organisateur, réduits à **180€** pour les pilotes engagés à la saison du CFM-CHALLENGE des Véhicules Historiques de Compétition.

Une réduction de 20€ sur les frais de participation est accordée aux concurrents licenciés à l'ASA Ondaine non engagés au CFM Challenge.

Pour être valables les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement. Les chèques devront être établis à l'ordre du COMITE DES FETES DE DUNIERES.

Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription des photocopies de la licence, du permis de conduire et de la 1ère page du PTH.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1p - Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à **150** au total (VHC et Modernes).

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir « Conditions d'admission des voitures »).

Hors championnat de France de la Montagne VHC:

Les voitures du groupe Classic de Compétition sont admises, dans un classement séparé, selon la réglementation. Les voitures du groupe Classic de compétition ne figureront dans aucun des classements du Championnat de France de la Montagne VHC.

Les voitures de tourisme et les voitures GT ont la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

Article 4.2p - Carburant - Pneumatiques – Equipements

Conforme au Règlement Standard des Courses de côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques + règlement Championnat de France de la Montagne 2024.

Article 4.3p- Numéros de course

Voir Règlement Standard des Courses de côte 2024.

Un n° à l'année a été attribué aux pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne VHC.

Article 4.4p- Dispositifs de sécurité

Voir dispositions prévues à l'annexe K du code sportif international et tableau de sécurité FFSA 2024.

Article 4.5p- Equipement du pilote

Se reporter au tableau des équipements de sécurité 2024.

ARTICLE 5P – PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) :

- ETS ASSA ABLOY - 43220 DUNIERES
- ETS MOULINVEST - 43220 DUNIERES

Publicité optionnelle : (sera précisée par additif)

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P : Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

Essais libres: les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve moderne de support pour une séance d'essais libres, samedi 20 juillet 2024 à partir de 9h00, conformément à l'article 7.1 du Règlement du Championnat de France Montagne VHC 2024 de la FFSA.

Essais chronométrés: deux montées samedi 20 juillet 2024, à 10h45 et à 14h30.

L'ordre des départs sera le suivant:

- En premier les voitures de Production, ensuite les voitures de Sport
- Puis les voitures des vainqueurs des trophées de l'année précédente, soit les n° 301 à 312 dans l'ordre croissant des numéros.

7.2P - Briefing

Un briefing écrit sera distribué lors des vérifications administratives contre émargement.

Un briefing oral complémentaire aura lieu dans le parc concurrents VHC à l'issue des vérifications techniques.

7.3P - Course

Les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve de support.

- | | |
|---------------|---|
| • 1ère montée | samedi 20 juillet 2024, à partir de 16h15 |
| • 2ème montée | dimanche 21 juillet 2024, à partir de 9h30 |
| • 3ème montée | dimanche 21 juillet 2024, à partir de 13h00 |
| • 4ème montée | dimanche 21 juillet 2024, à partir de 15h00 |

En course, les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des temps réalisés aux essais. Cet ordre restera inchangé pour tout le reste de la course.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Il sera établi un classement général sur la base du meilleur temps des essais permettant de donner les ordres de départ pour la course.

Le classement de la course sera établi à partir du cumul des 2 meilleures montées. Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé dans le parc concurrents. Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement du Challenge Historique de la Montagne VHC
- un classement séparé pour chacun des groupes
- un classement par classe
- un classement féminin (séries A et B confondues)
- un classement à l'indice de performance
- un classement série A et série B séparées
- un classement hors championnat pour le groupe Classic de compétition. Les voitures du groupe Classic de compétition ne figureront dans aucun des classements du Championnat de France de la Montagne VHC.

ARTICLE 10P – PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 10.2 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC 2024.

10.1P - Remise des prix

Elle aura lieu le dimanche 21 juillet 2024 au Parc concurrents VHC à DUNIERES, après l'affichage des résultats définitifs.

Pour les autres articles, idem règlement de l'épreuve moderne de support.

